

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

Avis d'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 316-2018 amendant le règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin de permettre l'usage « Auberge, maison de touristes et auberge de jeunesse » dans la zone RA13.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 février 2018, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 316-2018 amendant le règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin de permettre l'usage « Auberge, maison de touristes et auberge de jeunesse » dans la zone RA13.
2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue par le conseil municipal le **lundi 12 mars 2018, à 20 h 00**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 405, rue Taché, Saint-Pascal.
3. Le projet de règlement a pour objet de permettre l'usage « Auberge, maison de touristes et auberge de jeunesse » dans la zone RA13.
4. Lors de cette assemblée publique, le projet de règlement et les conséquences de son adoption seront expliqués. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette occasion.
5. Le projet de règlement numéro 316-2018 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au 405, rue Taché, Saint-Pascal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30.

7. La zone concernée par cette modification est la zone RA13. Cette zone peut être décrite sommairement comme suit :

RA13 : Cette zone est située approximativement entre la rue Laplante et la route Bélanger. Elle est située de part et d'autre d'une portion de la route 230 Est.

L'illustration de la zone concernée et des zones contiguës peut être consultée au bureau de la municipalité.

Donné à Saint-Pascal, ce 9^e jour de février 2018.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 14 février 2018 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 9 février 2018.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA